

## Référentiel fonctions URCA

Fonctions	Commentaires et exemples de fonctions	PCA	PRP Mini : 12h TD Plafond 96h TD	Prime d'intéressement	C2 Groupe fonction	Plafond fonction	Référentiel	Décharge d'enseignement maximale	
							2025/26	Montant maximum accordé	EC
Vice-Président.e statutaire	1er VP, VP CA, VP recherche, VP CFVU	X			Groupe 3	18 000 €	9 275 €	192h	384h
Vice-Président.e délégué.e non statutaire / Conseiller.e du.de la Président.e		X			Groupe 3	18 000 €	9 275 €	128h	256h
Directeur.trice de composante non bénéficiaire de la prime d'administration		X			Groupe 3	18 000 €	7 250 €	128h	256h
Référent.e ou chargé.e de mission permanent.e nommé.e par le.la Président.e	Egalité femme/homme, laïcité, défense et sécurité, ...	X			Groupe 2	12 000 €	2 650 €	-	-
Directeur.trice adjoint.e de composante	Sur demande auprès du Président. Attribution lors des dialogues de gestion. Plafond maximal pris en charge par l'Université : 1 950 €. Le reliquat d'heures attribuées est à la charge de la composante.	X			Groupe 2	12 000 €	3 975 €	-	-
Directeur.trice adjoint.e de composante à statut dérogatoire	INSPE, Ecoles, IUT. Nombre de directeurs adjoints déterminé selon les statuts	X			Groupe 2	12 000 €	3 975 €	-	-
Directeur.trice d'unité de recherche - > ou = à 50 permanents		X			Groupe 2	12 000 €	5 000 €	48h	-
Directeur.trice d'unité de recherche - Entre 15 et 49 permanents		X			Groupe 2	12 000 €	3 500 €	32h	-
Directeur.trice d'unité de recherche - Entre 10 et 14 permanents		X			Groupe 2	12 000 €	1 500 €	16h	-
Directeur.trice d'unité de recherche - Moins de 10 permanents		-			-	0 €	0 €	-	-
Directeur.trice de SFR, fédération de recherche ou assimilé		X			Groupe 2	12 000 €	1 250 €	-	-
Directeur.trice d'école doctorale		X			Groupe 2	12 000 €	3 975 €	-	-
Directeur.trice adjoint.e d'école doctorale		X			Groupe 2	12 000 €	1 950 €	-	-
Responsable de chaire ANR ou internationale		X			Groupe 2	12 000 €	6 000 €	128h	-
Président d'institut		X			Groupe 3	18 000 €	7 250 €	128h	256h
Responsable d'un pôle thématique de recherche		X			Groupe 2	12 000 €	5 000 €	48h	-
Chargé.e de mission non permanent nommé par le président	Mission d'une durée maximale de 18 mois	X			Groupe 1	6 000 €	2 650 €	32h	64h
Directeur.trice de composante à statut particulier	Institut vignes & vins ; IPAG	X			Groupe 1	6 000 €	2 650 €	-	-
Directeur.trice adjoint.e d'unité de recherche - > ou égal à 51 permanents	Enveloppe maximum accordée par unité de recherche	X			Groupe 1	6 000 €	2 500 €	-	-
Directeur.trice adjoint.e d'unité de recherche - Entre 15 et 49 permanents	Enveloppe maximum accordée par unité de recherche	X			Groupe 1	6 000 €	1 750 €	-	-
Directeur.trice adjoint.e d'unité de recherche - Entre 10 et 14 permanents	Enveloppe maximum accordée par unité de recherche	X			Groupe 1	6 000 €	660 €	-	-
Directeur.trice adjoint.e d'unité de recherche - Moins de 10 permanents		-			-	0 €	0 €	-	-
Directeur.trice de plateforme et de plateaux techniques		X			Groupe 1	6 000 €	660 €	-	-
Directeur.trice de service commun	IREM ; MDL ; SUAPS ; SUAC	X			Groupe 1	6 000 €	2 650 €	16h	32h
Chef.fe de département d'IUT	Budget des composantes concernées	X			Groupe 1	6 000 €	3 975 €	16h	32h
Directeur.trice de département / section en composante de droit commun ou assimilé.e			X		Groupe 1	6 000 €	3 975 €	-	-
Responsable d'un BUT - Directeur.trice des études en IUT			X		Groupe 1	6 000 €	3 975 €	-	-
Responsable de mention de master			X		Groupe 1	6 000 €	1 000 €	-	-
Pôle santé ; Diplôme de formation générale de médecine (DFGM) / diplôme de formation approfondie (DFA), 3ème cycle			X		Groupe 1	6 000 €	1 000 €	-	-
Chaire partenariale URCA (industrielle, régionale, ... (Hors ANR))	Le montant de la prime correspond à un part des recettes générées. Montant de l'indemnité et décharge imputés sur le budget propre de la chaire.			X		6 000 €	6 000 €	128h	-
Formation professionnelle	Cf. délibération N°50 - 2021 relative à la prime d'intéressement phase 1			X		6 000 €	6 000 €	-	-
Montage de projet ERC / Horizon Europe / Erasmus mundus	Montant attribué pour le porteur du projet			X		6 000 €	6 000 €	64h	-
Grands projets de l'établissement	Financement de la prime et de la décharge sur ressources propres du projet. Modalités définies selon le cadrage propre au projet. Ex : Exebio, Invest			X		6 000 €	6 000 €	48h	-

### Légende :

**Groupe 1** - Responsabilités particulières ou missions temporaires

**Groupe 2** - Responsabilités supérieures

**Groupe 3** - Fonctions de direction

### Modalités de gestion

Les enseignants, enseignants-chercheurs bénéficiaires d'une indemnité C2, PRP et PCA et non bénéficiaire d'une décharge de droit peuvent être autorisés à convertir, pour tout ou partie, la prime qu'ils perçoivent en décharge de service.

La décharge de service mentionnée ne peut excéder les deux tiers de l'obligation de services d'enseignement fixée.

Les bénéficiaires de décharges de service ne peuvent être autorisés à effectuer des enseignements complémentaires.

Tout enseignant-chercheur souhaitant bénéficier d'une conversion de l'indemnité C2 en décharge de service devra formaliser sa demande au plus tard le **31 août** soit en amont de l'année universitaire.

Les personnels bénéficiaires d'une indemnité PCA et/ou PRP verront celle-ci prise en compte dans le calcul de leur service d'enseignement réalisé de l'année N.

Les enseignants bénéficiaires de PCA et/ou PRP verront tout ou partie de leur prime convertie automatiquement en décharge de service selon l'état de réalisation et de validation de leurs services d'enseignement. Cette conversion s'effectue sur la base du taux horaire TD en vigueur.

**Référentiel d'équivalences horaires (HRS)  
applicable à compter du 1er septembre 2025**

**Enveloppe confiée à chaque composante ou structure interne distribuée selon un vote de son conseil restreint :**

- 1/2h eqTD par étudiant inscrit en formation initiale (en première inscription dans la composante)
- 1h eqTD par étudiant pour le suivi de stage de master et de licence professionnelle (min. 2 mois) avec rapport et soutenance (si non inclus dans la maquette de formation).
- De 24 à 48h EqTD par mention de licence (volume horaire déterminé selon la taille des mentions)
- 1,5h eqTD par étudiant de L3 pour les suivis de stage/TER

**Modalités budgétaires**

- Les HRS pour la formation initiale sont prises en compte sur le budget de l'établissement.
- Si des HRS sont attribuées au titre d'une formation hybride, l'impact financier sur le budget propre de la composante se fait au prorata du nombre d'inscrits FI/FP.
- Le volume horaire accordé par les composantes est modulable en fonction des caractéristiques de celles-ci et de l'exercice des missions confiées à chaque responsable, tout cela, dans la limite des plafonds fixés.

**Plafonds applicables :**

Au sein de l'établissement, le plafond d'heures issues du référentiel HRS est le suivant :

Au titre de la formation initiale : un maximum de 96 HRS,

Au titre de la formation professionnelle : un maximum de 96 HRS.

MISSIONS ELIGIBLES AU BENEFICE D'HEURES					
Modalités de gestion	Thématique	Activités	Observations	Plafond maximum modulable*	Référentiel 2024/25
Recensement des bénéficiaires par la DRH en début d'année univ.	A - Responsabilité pédagogique	Responsable d'une année de licence, licence pro ou master (>500 étudiants)	Si réalisation des activités de gestion continue dans l'année. Ex : Construction de EDT, gestion des vacataires, ...	48h TD	✓
		Responsable d'une année de licence, licence pro ou master (101 à 500 étudiants)	Si réalisation des activités de gestion continue dans l'année. Ex : Construction de EDT, gestion des vacataires, ...	36h TD	✓
		Responsable d'une année de licence, licence pro ou master (<100 étudiants)	Si réalisation des activités de gestion continue dans l'année. Ex : Construction de EDT, gestion des vacataires, ...	24h TD	✓
		Responsable d'une année diplôme d'ingénieur (ou parcours)	Le montant est fixé en fonction du nombre d'étudiants inscrits	1/2h par étudiant	✓
		Responsable de mention de licence/diplôme de formation générale (DFG) (> 500 étudiants)		48h TD	✓
		Responsable de mention de licence, licence pro, diplôme de formation générale (DFG) (< 100 étudiants)		24h TD	✓
		Responsable de mention de licence, licence pro, diplôme de formation générale (DFG) (101 à 500 étudiants)		36h TD	✓
	B - Responsabilités scientifiques	Correspondant relations internationales de recherche	Enseignant ou enseignant-chercheur élu par le conseil de l'unité de recherche pour 3 ans renouvelables. Présentation d'un bilan annuel au conseil de l'unité de recherche chaque année. Copie du bilan transmise à la CPRI pour information.	6h ETD	✓
		Responsable d'équipe scientifique		16h par tranche de 16 permanents	✓
	Déclaration par la composante de rattachement de l'activité en début d'année universitaire	A - Responsabilité pédagogique	Actions de communication (JPO, forum, 1 jour à l'Univ., Fête de la Science, ...)		Montant à définir par la composante
Correspondant de programmes d'échanges au sein d'un département d'une composante (le cas échéant)			Enseignant ou enseignant-chercheur désigné par le département (le cas échéant) en accord avec le conseil de la composante. En fonction du nombre d'étudiants et des programmes à gérer. Présentation d'un bilan annuel au département et envoi au conseil de la composante. À charge pour la composante de répartir les HRS des correspondants de programmes d'échanges entre départements.	De 4h à 10h ETD.	✓
Correspondant relations internationales de composante			Enseignant ou enseignant-chercheur élu par le CG de la composante pour 3 ans renouvelables. Présentation d'un bilan annuel au conseil de la composante chaque année. Copie du bilan transmise à la CPRI pour information.	De 15 à 20h ETD.	✓
Encadrement de projet				Montant à définir par la composante	✓
Mémoire de thèse d'exercice et mémoire de master				Montant à définir par la composante	✓
Orientation active (parcours sup, ...)				Montant à définir par la composante	✓
Responsabilité d'un équipement pédagogique				Montant à définir par la composante	✓
Suivi de stage de master et de licence professionnelle (min. 2 mois) avec rapport et soutenance (si non inclus dans la maquette de formation) (FI)				1h par étudiant	✓
Suivi de stage/TER de licence générale				Montant à définir par la composante	✓
Suivi des stages et alternants (FP)			Budget : Ressources propres de la composante	Montant à définir par la composante	✓
Tutorat/accompagnement pédagogique				Montant à définir par la composante	✓
VAE - Accompagnement et jury Traitement des heures par la DFPA et financement sur ressources propres			De bac+2 à bac +5 :	15h TD	✓
VAE - Accompagnement et jury Traitement des heures par la DFPA et financement sur ressources propres			Diplôme d'ingénieur	23h TD	✓